



N° de compte		N° de garantie	Émis le (JJ/MM/AAAA)	
Succ.	N° du compte et suffixe			
SUCCURSALE				
Adresse		Ville	Province	Code postal
EMPRUNTEUR(S)				
Nom(s) et prénom(s)		Téléphone (domicile)	Téléphone (travail)	
Nom(s) et prénom(s)				
Adresse actuelle		Ville	Province	Code postal

Dans la présente déclaration, « vous » et « votre » désignent l'emprunteur tandis que « nous » et « notre » désignent la Banque Laurentienne du Canada.

ENCADRÉ INFORMATIF - SOMMAIRE		
A.	Limite de crédit initiale	\$
B.	Taux d'intérêt annuel	Votre taux en date de la déclaration : Taux de base des marges de crédit personnelles* : % Plus/moins : % Taux client : % Votre taux d'intérêt correspond au [taux de base/préférentiel des marges de crédit personnelles] de la Banque plus ou moins un facteur de rajustement. Votre taux d'intérêt applicable variera chaque fois que le [taux de base/préférentiel des marges de crédit personnelles] de la Banque sera modifié. * L'expression « [taux de base/préférentiel des marges de crédit personnelles] » signifie le taux d'intérêt annuel annoncé par la Banque de temps à autre comme étant le taux de référence en vigueur pour déterminer, en dollars canadiens, les taux d'intérêt applicables pour les marges de crédit personnelles octroyées au Canada.
C.	Date de comptabilisation des intérêts	Les intérêts commencent à courir le jour de la première utilisation de la marge de crédit jusqu'au remboursement complet du montant emprunté. L'intérêt est calculé sur le solde débiteur quotidien. Il n'y a pas de délai de grâce (période sans intérêt).
D.	Paie ment minimum	<u>Si intérêt seulement insérer</u> Intérêt seulement (10,00 \$ minimum pour chaque période de paiement). L'intérêt est calculé sur le solde débiteur quotidien. <u>Si montant fixe insérer</u> Montant fixe de \$. <u>Si pourcentage insérer</u> Pour chaque période de paiement, le plus élevé entre 10,00 \$ et % du solde en capital et intérêts le 25^e jour chaque mois.

E.	Opérations de change	Les transactions en devises étrangères dans votre marge de crédit seront portées à votre compte en dollars canadiens selon le taux de change en vigueur le jour de la comptabilisation de la transaction.
-----------	-----------------------------	---

BLC administré par B2B

E.	Opérations de change	Les transactions en devises étrangères dans votre marge de crédit seront portées à votre compte en dollars canadiens selon le taux de change en vigueur le jour de la comptabilisation de la transaction. Des frais fixes de 35,00 \$ s'appliqueront.
-----------	-----------------------------	--

F.	Frais annuels	Aucuns
-----------	----------------------	--------

G.	Autres frais (Québec)	Frais d'administration / de transactions : principaux frais de transaction en vigueur au moment de la déclaration pour les transactions courantes effectuées directement sur la marge de crédit. Ces frais sont imputés aux dates indiquées ci-dessous et peuvent être modifiés sans préavis.	
		Frais de tenue de compte	0,00 \$ Fin du mois
		Retrait ou virement (effectué au guichet automatique Banque Laurentienne ou par BLCDirect) ou prélèvement automatique	1,00 \$ (+ frais de service liés aux transactions des réseaux INTERAC ^{MD} et PLUS ^{MD}) Fin du mois
		Retrait au guichet automatique	1,50 \$ INTERAC ^{MD} (au Canada) 4,00 \$ PLUS ^{MD} (à l'extérieur du Canada) Au moment de la transaction
		Retrait au comptoir (incluant le retrait pour paiement de facture) ou virement au comptoir	2,00 \$ Au moment de la transaction
		Chèque	1,25 \$ Fin du mois
		Chèque postdaté reçu par la poste pour un dépôt au compte	5,00 \$ par chèque (+ 2,50 \$, si un avis de dépôt est transmis au client par la poste) Au moment de la transaction
		Chèque à sortir mensuellement	0,35 \$, minimum 3,25 \$ À la date de sortie du chèque
		Versement sur un prêt ou débit	1,00 \$ Fin du mois
		Paiement de factures à un guichet automatique Banque Laurentienne ou par BLCDirect	1,00 \$ (+ 1,00 \$ de frais de service) Fin du mois
		Débit interbanque	1,00 \$ Fin du mois
		Virement de fonds automatique (à l'ouverture du compte)	6,00 \$ Au moment de la création de la requête
		Paiement retourné ou refusé	10,00 \$ Le jour du retour du paiement
		Copie supplémentaire de votre relevé mensuel	3,25 \$ Au moment de la requête
		Production manuelle d'un relevé	40,00 \$ / heure, min. 20,00 \$ Au moment de la requête
		Frais de modification applicables à partir d'une 3 ^e modification d'une Trousse du propriétaire au cours d'une même année civile	100,00 \$ Au moment de la requête

		Garantie immobilière	Frais de radiation (quittance ou mainlevée totale)	0,00 \$	Au moment de la requête
			Frais de traitement pour tout acte nécessitant l'intervention de la Banque	85,00 \$	Au moment de la requête
		Garantie mobilière	Frais d'administration pour la publication d'une garantie	38,00 \$	Au moment du déboursé
			Frais de radiation (quittance ou mainlevée totale)	0,00 \$	Au moment de la requête
			Frais de mainlevée (partielle)	0,00 \$	Au moment de la requête
		Frais d'évaluation		\$	Au moment de la demande ou de l'acceptation
		Frais d'inspection		\$	Au moment de la demande ou de l'acceptation

G.	Autres frais (Ottawa)	Frais d'administration / de transactions : principaux frais de transaction en vigueur au moment de la déclaration pour les transactions courantes effectuées directement sur la marge de crédit. Ces frais sont imputés aux dates indiquées ci-dessous et peuvent être modifiés sans préavis.			
		Frais de tenue de compte	0,00 \$		Fin du mois
		Retrait ou virement (effectué au guichet automatique Banque Laurentienne ou par BLCDirect) ou prélèvement automatique	1,00 \$ (+ frais de service reliés aux transactions des réseaux INTERAC ^{MD} et PLUS ^{MD})		Fin du mois
		Retrait au guichet automatique	1,50 \$ INTERAC ^{MD} (au Canada) 4,00 \$ PLUS ^{MD} (à l'extérieur du Canada)		Au moment de la transaction
		Retrait au comptoir (incluant le retrait pour paiement de facture) ou virement au comptoir	2,00 \$		Au moment de la transaction
		Chèque	1,25 \$		Fin du mois
		Chèque postdaté reçu par la poste pour un dépôt au compte	5,00 \$ par chèque (+ 2,50 \$ si un avis de dépôt est transmis au client par la poste)		Au moment de la transaction
		Chèque à sortir mensuellement	0,35 \$, minimum 3,25 \$		À la date de sortie du chèque
		Versement sur un prêt ou débit	1,00 \$		Fin du mois
		Paiement de facture à un guichet automatique Banque Laurentienne ou par BLCDirect	1,00 \$ (+ 1,00 \$ de frais de service)		Fin du mois
		Débit interbanque	1,00 \$		Fin du mois
		Virement de fonds automatique (à l'ouverture du compte)	6,00 \$		Au moment de la création de la requête
		Paiement retourné ou refusé	10,00 \$		Le jour du retour du paiement

	Copie supplémentaire de votre relevé mensuel		3,25 \$	Au moment de la requête
	Production manuelle d'un relevé		40,00 \$ / heure, min. 20,00 \$	Au moment de la requête
	Frais de modification applicables à partir d'une 3 ^e modification d'une Trousse du propriétaire au cours d'une même année civile		100,00 \$	Au moment de la requête
	Garantie immobilière	Frais de radiation (quittance ou mainlevée totale)	179,50 \$	Au moment de la requête
		Frais de traitement pour tout acte nécessitant l'intervention de la Banque	85,00 \$	Au moment de la requête
	Garantie mobilière	Frais d'administration pour la publication d'une garantie	38,00 \$	Au moment du déboursé
		Frais de radiation (quittance ou mainlevée totale)	0,00 \$	Au moment de la requête
		Frais de mainlevée (partielle)	0,00 \$	Au moment de la requête
	Frais d'évaluation		\$	Au moment de la demande ou de l'acceptation
	Frais d'inspection		\$	Au moment de la demande ou de l'acceptation

G.	Autres frais (BLC administré par B2B)	Frais d'administration / de transactions : principaux frais de transaction en vigueur au moment de la déclaration pour les transactions courantes effectuées directement sur la marge de crédit. Ces frais sont imputés aux dates indiquées ci-dessous et peuvent être modifiés sans préavis.		
		Frais de tenue de compte	0,00 \$	Fin du mois
		Retrait ou virement (effectué au guichet automatique Banque Laurentienne ou par BLCDirect) ou prélèvement automatique	1,00 \$ (+ frais de service liés aux transactions des réseaux INTERAC ^{MD} et PLUS ^{MD})	Fin du mois
		Retrait au guichet automatique d'une autre institution financière	1,50 \$ INTERAC ^{MD} (au Canada) 4,00 \$ PLUS ^{MD} (à l'extérieur du Canada)	Au moment de la transaction
		Retrait au comptoir (incluant le retrait pour paiement de facture) ou virement au comptoir	2,00 \$	Au moment de la transaction
		Chèque	1,25 \$	Fin du mois
		Chèque postdaté reçu par la poste pour un dépôt au compte	0,00 \$	Au moment de la transaction
		Versement sur un prêt ou débit	1,00 \$	Fin du mois
		Paiement de facture à un guichet automatique Banque Laurentienne ou par BLCDirect	1,00 \$ (+1,00 \$ de frais de service)	Fin du mois
		Débit interbanque	1,00 \$	Fin du mois

	Frais pour les demandes de fonds électroniques ou par chèque	35,00 \$	Au moment de la transaction
	Débit manuel ou paiement par chèque	75,00 \$	Au moment de la transaction
	Paiement retourné ou refusé	75,00 \$	Le jour du retour du paiement
	Production manuelle d'un relevé	35,00 \$	Au moment de la requête
	Copies de document du dossier	35,00 \$/effet	Au moment de la requête
	Duplicata de document pour compte inactif (comprend les frais pour les extractions faites de l'extérieur)	100,00 \$/effet	Au moment de la requête
	Taux horaire pour effectuer des recherches	100,00 \$	Au moment de la requête
	Frais de modification applicables à partir d'une 3 ^e modification d'une Trousse du propriétaire au cours d'une même année civile	0,00 \$	Au moment de la requête
Garantie immobilière	Frais de radiation (quittance ou mainlevée totale)	\$	Au moment de la requête
	Frais de mainlevée (partielle)	0,00 \$	Au moment de la requête
	Droit de passage/servitude	0,00 \$	Au moment de la requête
	Frais d'évaluation	\$	Au moment de la demande ou de l'acceptation
	Frais d'inspection	\$	Au moment de la demande ou de l'acceptation

G.	Autres frais (BLC administré par B2B)	Frais d'administration / de transactions : principaux frais de transaction en vigueur au moment de la déclaration pour les transactions courantes effectuées directement sur la marge de crédit. Ces frais sont imputés aux dates indiquées ci-dessous et peuvent être modifiés sans préavis.		
		Frais de tenue de compte	0,00 \$	Fin du mois
		Retrait ou virement (effectué au guichet automatique Banque Laurentienne ou via nos services électroniques en ligne ou par téléphone) ou prélèvement automatique	1,00 \$ (+ frais de service liés aux transactions des réseaux INTERAC ^{MD} et PLUS ^{MD})	Fin du mois
		Retrait au guichet automatique d'une autre institution financière	1,50 \$ INTERAC ^{MD} (au Canada) 4,00 \$ PLUS ^{MD} (à l'extérieur du Canada)	Au moment de la transaction
		Retrait au comptoir (incluant le retrait pour paiement de facture) ou virement au comptoir	2,00 \$	Au moment de la transaction
		Chèque	1,25 \$	Fin du mois

		Chèque postdaté reçu par la poste pour un dépôt au compte	0,00 \$	Au moment de la transaction
		Versement sur un prêt ou débit	1,00 \$	Fin du mois
		Paielement de facture à un guichet automatique Banque Laurentienne ou via nos services électroniques en ligne ou par téléphone	1,00 \$ (+1,00 \$ de frais de service)	Fin du mois
		Débit interbanque	1,00 \$	Fin du mois
		Frais pour les demandes de fonds électroniques ou par chèque	35,00 \$	Au moment de la transaction
		Débit manuel ou paiement par chèque	75,00 \$	Au moment de la transaction
		Paielement retourné ou refusé	75,00 \$	Le jour du retour du paiement
		Production manuelle d'un relevé	35,00 \$	Au moment de la requête
		Copies de document du dossier	35,00 \$	Au moment de la requête
		Duplicata de document pour compte inactif (comprend les frais pour les extractions faites de l'extérieur)	100,00 \$	Au moment de la requête
		Taux horaire pour effectuer des recherches	100,00 \$	Au moment de la requête
		Frais de modification applicables à partir d'une 3 ^e modification d'une Trousse du propriétaire au cours d'une même année civile	0,00 \$	Au moment de la requête de la demande
	Garantie immobilière	Frais de radiation (quittance ou mainlevée totale)	\$	Au moment de la requête
		Frais de mainlevée (partielle)	0,00 \$	Au moment de la requête
		Droit de passage/servitude	0,00 \$	Au moment de la requête
		Frais d'évaluation	\$	Au moment de la demande ou de l'acceptation
		Frais d'inspection	9. \$	Au moment de la demande ou de l'acceptation

DÉCLARATION

1. Le montant maximum total de crédit disponible en vertu du contrat que vous avez signé est indiqué à la ligne A de l'Encadré informatif - Sommaire (ci-après le « Sommaire »).
2. Le taux d'intérêt annuel applicable à la date de la déclaration (ou tout autre taux dont vous pouvez être avisé de temps à autre conformément au contrat signé) est indiqué à la ligne B du Sommaire.
3. Le coût d'emprunt ne comprend que l'intérêt. L'intérêt se calcule de la manière indiquée à la ligne B du Sommaire et il est plus amplement décrit dans le contrat spécifique signé à cet effet.
4. Le paiement minimum pour chaque période de paiement est calculé de la manière mentionnée dans le contrat spécifique signé à cet effet, selon votre choix ci-après :

☐ Intérêt seulement (10,00 \$ minimum) ;

☐ Montant fixe de _____ \$; ou

☐ Pour chaque période de paiement, le plus élevé entre **10,00 \$** et _____ % du solde en capital et intérêts le **25^e jour chaque mois**.

5. Un relevé de votre marge de crédit vous sera envoyé tous les mois, à moins qu'il n'y ait eu aucune transaction, aucun changement du taux de base des marges de crédit personnelles de la Banque ou aucun solde impayé pendant la période.
6. Les intérêts commencent à courir le jour de la première utilisation de la marge de crédit. Il n'y a pas de délai de grâce (période sans intérêt).
7. Les principaux frais facturés par la Banque sont énumérés à la ligne G du Sommaire.
8. Si la marge de crédit n'est pas remboursée ou si un versement n'est pas fait à la date d'échéance prévue, les frais suivants pourraient être facturés :
- a) Les intérêts courus et les frais sur le solde en capital, tous deux calculés au taux d'intérêt annuel alors en vigueur tel que défini au paragraphe 3;
 - b) Les frais juridiques engagés par la Banque ou en son nom relativement aux procédures intentées en vue de recouvrer le montant de la dette;
 - c) Les frais raisonnables, y compris les frais juridiques engagés par la Banque ou en son nom et payés à toute personne autre qu'un de ses employés, pour protéger ou réaliser toute garantie subsidiaire que la Banque pourrait détenir pour la sûreté de la marge de crédit; et
 - d) Les frais pour paiement retourné ou refusé. Les frais sont indiqués à la ligne G du Sommaire.

9. **FRAIS NON LIÉS À L'INTÉRÊT :**

- a) Pour les marges de crédit hypothécaires (lorsque la marge de crédit hypothécaire est le seul produit de financement que vous détenez au moment de la signature de l'acte d'hypothèque immobilière) :
- Frais d'évaluation, lorsqu'exigés par la Banque : _____ \$
 - Frais d'inspection, lorsqu'exigés par la Banque : _____ \$
 - Autres : (précisez) : _____ \$
- b) Frais de transaction :
- i) Marge de crédit liée à un compte bancaire :
Si votre compte bancaire est lié à votre marge de crédit afin de combler une insuffisance de fonds dans votre compte bancaire, aucuns frais ne seront facturés pour les transactions de virements à votre marge de crédit.
 - ii) Transactions effectuées directement à partir de la marge de crédit :
Nonobstant ce qui précède, si vous choisissez d'effectuer des transactions directement à partir de votre marge de crédit, les frais habituels de transactions du compte bancaire seront débités de votre marge de crédit. Les principaux frais de transactions sont décrits à la section G « Autres frais » du Sommaire.
Cependant, veuillez noter que d'autres frais pourraient s'appliquer selon le type de transactions. Ces frais sont décrits dans la brochure sur la tarification qui vous est remise à l'ouverture du compte. Ces frais peuvent être modifiés.

10. **SERVICES OPTIONNELS - ASSURANCE-VIE :**

Avez-vous demandé le service facultatif d'assurance-vie? ☐ Oui ☐ Non

Dans l'affirmative, le tableau ci-après détaille les frais applicables par tranche de **1 000 \$** utilisée sur la marge de crédit.

Tableau de prime mensuelle¹ à percevoir pour selon un solde moyen de 1 000 \$.

Âge	Individuelle	Conjointe ²
18 à 40 ans	0,25 \$	0,38 \$

41 à 45 ans	0,35 \$	0,53 \$
46 à 50 ans	0,50 \$	0,75 \$
51 à 55 ans	0,74 \$	1,11 \$
56 à 60 ans	1,22 \$	1,83 \$
61 à 65 ans	1,92 \$	2,88 \$
66 à 69 ans	2,90 \$	4,35 \$

¹ Il faut ajouter la taxe provinciale de **9 %** pour le Québec et de **8 %** pour l'Ontario.

² Selon le plus âgé des deux emprunteurs.

Ces primes peuvent changer en tout temps et figureront sur votre relevé de compte mensuel. Vous pouvez résilier votre police d'assurance-vie en tout temps en nous envoyant un avis écrit.

11. **DESCRIPTION DU BIEN DONNÉ EN GARANTIE :**

Valeur nominale	Description	Valeur de réalisation
VALEUR TOTALE DE RÉALISATION		\$

Si le bien est un véhicule :

--

12. FRAIS DE PUBLICATION :

Si votre marge de crédit est garantie par une hypothèque immobilière ou mobilière, vous devrez payer les frais de publication et de radiation de la sûreté au registre foncier ou registre des droits personnels et réels mobiliers (RDPRM) (ou autre registre de même nature) de la province concernée au moment de la publication et de la radiation et, si applicables, les frais de cession de rang ou autres frais de même nature.

13. RADIATION, QUITTANCE OU MAINLEVÉE :

À titre indicatif seulement, en date de la présente déclaration, les frais facturés par la Banque pour la radiation (quittance ou mainlevée totale) et/ou mainlevée partielle de l'hypothèque sont indiqués à la ligne G du Sommaire.

14. ALERTES :

- (a) Dans la présente section, « Alerte » s'entend d'un message que la Banque peut transmettre automatiquement, par voie électronique, pour vous informer que le crédit disponible dans votre compte de marge de crédit est inférieur à une limite prédéterminée expliquée plus en détail à la sous-section (b).
- (b) La Banque vous transmettra une Alerte si le montant de crédit disponible dans le compte de marge de crédit est inférieur à la limite que vous avez indiquée à la Banque ou à 100 \$ si aucune limite n'a été fixée. Les Alertes peuvent être transmises par message texte ou courriel selon vos préférences, les coordonnées que vous avez fournies et la disponibilité des modes de communication à la Banque. La Banque transmet les Alertes sans frais, mais votre fournisseur de services pourrait percevoir des frais de messagerie standard, des frais de réseau mobile ou des frais de transmission de données.
- (c) Vous comprenez que vous ne recevrez pas d'Alertes si vous avez retiré votre consentement ou n'avez pas fourni les coordonnées requises aux fins de transmission des Alertes.
- (d) Vous comprenez que si vous ne souhaitez pas recevoir d'Alertes, vous pouvez retirer votre consentement en tout temps en avisant la Banque par écrit.
- (e) Vous vous engagez à informer la Banque de tout changement à l'égard de vos coordonnées. Vous comprenez que vous pouvez modifier vos préférences en tout temps, notamment en mettant à jour vos coordonnées, en modifiant votre limite ou en consentant à recevoir des Alertes après avoir retiré votre consentement.
- (f) **Pour un compte de marge de crédit détenu conjointement :**
 - Chaque coemprunteur peut définir sa propre limite aux fins des Alertes du compte de marge de crédit, en tout temps.
 - Chaque coemprunteur recevra une Alerte si le montant de crédit disponible dans le compte de marge de crédit est inférieur à la limite indiquée à la Banque ou à 100 \$ si aucune limite n'a été fixée.
 - Chaque coemprunteur qui ne souhaite pas recevoir d'Alertes peut retirer son consentement en tout temps.
 - Chaque coemprunteur peut modifier ses préférences en tout temps, notamment en mettant à jour ses coordonnées, en modifiant sa limite ou en consentant à recevoir des Alertes après avoir retiré son consentement.
- (g) Les Alertes de la Banque peuvent comprendre des renseignements personnels et confidentiels, notamment votre nom, le solde du compte ou le crédit disponible. Vous consentez explicitement à ce que la Banque utilise ces renseignements personnels et confidentiels.
- (h) Vous reconnaissez que toute Alerte pourrait être retardée, mal acheminée, non transmise ou inexacte en raison de divers facteurs, y compris des défaillances de systèmes et des difficultés techniques, et que sauf dans les mesures prévues à la présente déclaration ou aux lois applicables, la Banque ne peut être tenue responsable de toute perte découlant de votre recours aux Alertes, ni de l'exactitude ou de l'inexactitude de toute Alerte, quelle que soit la cause d'action, y compris, sans s'y limiter, la négligence, même si la Banque est informée de la possibilité de tels dommages. Vous reconnaissez également que la Banque ne peut être tenue responsable des retards, des défauts de livraison ou des mauvais acheminements d'une Alerte, des erreurs dans le contenu d'une Alerte ou de toute mesure que vous ou un tiers avez prise ou n'avez pas prise en vous fiant à une Alerte.

BLC administré par B2B

POUR TOUT RENSEIGNEMENT CONCERNANT VOTRE COMPTE, VOUS POUVEZ COMMUNIQUER AVEC NOTRE SERVICE D'HYPOTHÈQUES AU 1 800 668-6874 OU DANS LA RÉGION DE TORONTO AU 416 947-5111.

Québec et Ottawa

POUR TOUT RENSEIGNEMENT CONCERNANT VOTRE COMPTE, VOUS POUVEZ NOUS JOINDRE AU 1 800 BLC-1846 OU AU 514 252-1846 DANS LA RÉGION DE MONTRÉAL. VOUS POUVEZ ÉGALEMENT VISITER NOTRE SITE INTERNET AU WWW.BANQUELAURENTIENNE.CA.

PAR LES PRÉSENTES, J'ACCUSE RÉCEPTION D'UNE COPIE DÛMENT REMPLIE DE LA PRÉSENTE DÉCLARATION ET DE LA BROCHURE SUR LA TARIFICATION.

Signé à _____ ce _____

(Représentant autorisé de la Banque)